



snui.bdr-marseille@dg
fip.finances.gouv.fr
Envoyé par :
denis.chovet@dgfip.fina
nces.gouv.fr

Pour : undisclosed-recipients;;
cc :
Objet : Compte rendu CTPS PRS Marseille

16/06/2010 16:47



Bouches du Rhône

22, rue Borde 13265 Marseille cedex 8
183, av. du Prado 13265 Marseille cedex 8
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence
Tél. 0491179757 - 0491179717
0491179208 - 0442023663

Compte-rendu du C.T.P.S. du 10 JUIN 2010 :

Le jeudi 10 juin était convoqué un Comité Technique Paritaire Spécial ayant pour points principaux de l'ordre du jour le mouvement des géomètres et la mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé de Marseille.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont lu la déclaration liminaire ci-jointe :

Concernant la mise en place du futur PRS, nous avons tout d'abord regretté que la future responsable du service n'ait pu se libérer pour participer à cette réunion. Comme à l'accoutumée la parité administrative s'est montrée très optimiste, nous présentant la synthèse des groupes de travail comme la meilleure des réponses à toutes les inquiétudes que nous venions d'exprimer.

Les débats ont démontré que de fortes divergences persistent entre les Organisations Syndicales et la direction. En effet, le calibrage des effectifs, premier point de désaccord, a fait l'objet de vives discussions. Les représentants de l'administration ont défendu comme d'habitude le mode de calcul de la Centrale qui prévoit entre autres, pour dénombrer les emplois transférés de la filière Gestion Publique, d'affecter à chaque agent ex CP un nombre de 200 dossiers.

S'agissant de la filière gestion publique, l'enveloppe d'emplois a été fixée à 6 agents, B et C (indéterminés encore s'agissant de la répartition par catégories). La base de 200 dossiers par agents, déterminée à partir de données datant de plus de trois ans, reposerait sur la nature des poursuites et les modes de poursuites propres aux particuliers. Cette moyenne, considérée par l'administration comme un chiffre haut, semble surtout établie " au petit bonheur la chance ", au moment où les PRS étaient en expérimentation. Elle révèle surtout la méconnaissance des missions des pôles de recouvrement par la direction qui, à titre d'exemple, limite la passation des opérations comptables journalières d'un poste à une durée d'une heure et justifie l'absence de caisse au PRS par la faiblesse des paiements en numéraire. De plus, la menace est grande que la charge de travail s'accroisse rapidement puisque, avec la pression des taux d'objectifs de recouvrement, les SIP risquent de vouloir apurer massivement vers le PRS les côtes irrécouvrables, d'autant qu'aucun mécanisme de contrôle interne ne semble avoir été mis en place par la Direction locale sur les opérations de topage.

S'agissant des emplois de la filière fiscale, l'enveloppe d'emplois a été fixée à 9 agents.

Pour évaluer l'effectif du PRS et y transférer les emplois du pôle de recouvrement de l'actuel SIE-C, l'administration a modifié la composition du service avec 2 a et 7 B au lieu de 9 B actuels. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé le mépris avec lequel ont été traités ces contrôleurs qui ont récemment appris leur exclusion du PRS et ont été privés ainsi de leur droit à mutation. De plus, comment appréhender ce que représentera l'instruction des affaires de contentieux défensif et du contentieux offensif des SIE par l'inspecteur du pôle de recouvrement de l'actuel SIE-C, ayant vocation à intégrer seul la division des professionnels ?

De plus si dans les principes qui ont présidé à l'élaboration de la fusion la Direction Générale avait fait le pari que chacun ou presque suivrait sa mission, force est de constater que dans la réalité elle est en passe, pour ce nouveau service, de perdre ce pari là. Il semblerait qu'à ce jour, aucun collègue de l'actuel Pôle de Recouvrement Complexe de la TG ne souhaiterait rejoindre le PRS. Il y a donc fort à parier que la charge de travail soit reportée sur des agents inexpérimentés. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera vigilante sur le fait qu'on laisse à ces derniers le temps nécessaire à une formation solide, comme semble l'indiquer la DSF.

En ce qui concerne le périmètre de mutation, un léger flou persiste sur le sort des collègues actuellement affectés au PRC de la DSF qui ne pourraient pas suivre leur mission. En effet, ces derniers sont affectés Filière Professionnelle au plan national et SIE-C au plan local. Nous avons souligné que si un agent n'allait pas au futur PRS, il devrait conserver son poste au niveau du SIE 2/15/16. Néanmoins la direction n'a pas exclu que ce poste qui n'est pas transféré au PRS soit supprimé sur le SIE 2/15/16 à l'occasion de la future saignée d'emplois.

Enfin, concernant les 6 emplois transférés de la filière Gestion Publique la direction n'étaient pas en mesure de nous dire si ces postes étaient de catégorie C ou B, d'autant plus qu'apparemment le TPG a pour habitude de banaliser les emplois de ces deux catégories.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce les attermoissements de la direction qui ont pour unique objectif de faire supporter par les personnels le poids de cette réforme qui se traduira par des suppressions massives d'emplois, par la dégradation de leurs conditions de travail et par un service public au rabais.

En conséquence, les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont voté contre la création du PRS de Marseille.